



Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_7_6

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 14 Septembre 2026

Présents : 20

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Votants : 23

**Objet : Programme de voirie
2026**

Pouvoirs :

Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Madame LE BRETON Marie-Pierre a donné pouvoir à Monsieur TANGUY Jean-Marc
Madame COLINET Camille a donné pouvoir à Monsieur COLLE Gaël

Absent(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame LE BRETON Marie-Pierre,
Madame COLINET Camille

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît QUEVAL

Marchés publics / Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Hervé LE GAC, adjoint aux travaux, voirie et affaires portuaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération D_2026_2_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative au budget principal 2026 de la commune ;

Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 07 septembre 2026 ;

Suite à la consultation des entreprises, à l'analyse et la mise en point des offres, M. Hervé LE GAC, adjoint aux travaux, voirie et affaires portuaires, propose de retenir l'offre jugée mieux-disante pour réaliser le programme de voirie au titre de l'année 2026, comme suit :

Lot unique	Programme de voirie 2026 (secteurs Kerevenou, Kergoadic vras, rue de Rustephan, rue de Hermine, Hent Coz Neo, Keramperchec, Kerhuil...)	SAS COLAS FRANCE	53 279,50 € HT
------------	---	---------------------	----------------

Mme Maryse DANJOU, conseillère municipale, souhaite savoir si le programme de voirie s'ajoute aux travaux du Syndicat intercommunal de voirie (SIV).

M. Hervé LE GAC confirme que le SIV est sollicité pour des travaux complémentaires de voirie et d'entretien d'accotements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le résultat d'appel d'offres au titre du programme de voirie et confirme la réalisation de ces opérations de voirie pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 029-212902175-20260914-D_2026_7_6-DE

- **Dit que les crédits seront inscrits au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire avec l'entreprise retenue pour la réalisation de ces travaux et tout acte en application de la présente délibération.**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 14/09/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 12/10/2026